

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le lundi 12 décembre 2022, à la mairie de Bessières, 29 place du Souvenir, BESSIÈRES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le mardi 06 décembre 2022. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Christel RIVIERE – Monsieur Aâli HAMDANI – Madame Carole LAVAL – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Madame Mylène MONCERET – Monsieur Anthony BLOYET – Madame Alexia SANCHEZ – Monsieur Julien COLOMBIES, adjoint(e)s au Maire.

Madame Véronique ANDREU – Monsieur Bernard BERINGUIER – Monsieur Alexandre CHATAIGNER – Monsieur Ludovic DARENGOSSE – Monsieur Pierre ESTRYPEAU – Monsieur Michel FALCONNET – Madame Nathalie HERRANZ – Monsieur Benjamin HUC – Madame Marie-Line LALMI – Madame Françoise OLIVE – Madame Emilie PEZET, conseillers(ères) municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame Sylvie BUIGUES à Monsieur Bernard BERINGUIER – Monsieur Gérard CIBRAY à Monsieur Aâli HAMDANI – Madame Elisabeth CORDEIRO à Monsieur Michel FALCONNET – Monsieur Benoît MUNOZ à Madame Emilie PEZET.

Absent excusé :

Madame Souad ASMA – Monsieur Jérôme BRIÈRE – Madame Marie-Hélène PEREZ.

Secrétaire de séance : Monsieur Julien COLOMBIES.

A également assisté à la séance en tant que conseil, Madame Blandine COURDY, Cabinet du Maire.

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 20
- Nombre de conseillers représentés : 4

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures et procède à l'appel.

2022-127 FINANCES : Demande de subventions – Restaurant scolaire

Rapporteur : Madame Françoise OLIVE

ADOPTE

Votants : 24	Abstentions : 0	Exprimés : 24	Pour : 24	Contre : 0
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

À la demande de Monsieur le Maire, Madame Françoise OLIVE, 1^{ère} conseillère déléguée, informe le Conseil municipal qu'un projet de création de restaurant scolaire est initié afin de répondre aux besoins d'accueil des élèves.

Dans un souci d'optimisation du fonctionnement des équipements publics, le bâtiment sera mutualisé entre l'école élémentaire actuelle Louise Michel et la future école maternelle qui sera créée au sein de la plaine de Balza. La construction comprend trois parties : le réfectoire élémentaire, le réfectoire maternel et un pôle technique permettant la remise en température des plats et la préparation des services.

Le montant de l'estimation prévisionnelle des travaux (hors mobilier et équipements techniques / électroménagers) est de : 1 686 000,00 € H.T soit 2 023 200,00 € TTC.

D'une part, sur une assiette subventionnable de 1 000 000,00 €, la DETR permettrait l'obtention d'une subvention de 30 %, soit 300 000,00 €.

D'autre part, sur une assiette subventionnable de 1 686 000,00 €, le Département de la Haute-Garonne pourrait abonder à hauteur de 40 %, soit 674 400 €.

Enfin, sur une assiette subventionnable de 320 000 € correspondant aux dépenses afférents à la géothermie et au photovoltaïque, l'ADEME pourrait abonder à hauteur de 30 %, soit 96 000,00 €.

Il est proposé au Conseil municipal, sur la base de l'estimation réalisée, de solliciter les aides publiques selon le plan de financement suivant :

DÉPENSES : RECAPITULATIF

Restauration scolaire	Montant Hors Taxe
Maîtrise d'œuvre	88 000,00 €
Etude de sol	5 000,00 €
Bureau de contrôle	9 000,00 €
Travaux	1 478 000,00 €
Option photovoltaïque	23 000,00 €
Plus-value géothermie	53 000,00 €
Dépenses imprévisibles	30 000,00 €
TOTAL	1 686 000,00 €
TVA 20 %	337 200,00 €
TOTAL TTC	2 023 200,00 €

FINANCEMENT

Restauration scolaire	Montant Hors Taxe
Subvention DEPARTEMENT HAUTE-GARONNE	674 400,00 €
Subvention ETAT- DETR	300 000,00 €
Subvention ADEME PAC géothermie	89 100,00 €
Subvention ADEME photovoltaïque	6 900,00 €
Autofinancement de la Commune	952 800,00 €
TOTAL TTC	2 023 200,00 €

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MADAME LA CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches de financement de l'opération ;
- **DEMANDE** l'autorisation de préfinancer ;

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

ID : 031-213100662-20221212-DL2022_127-DE



- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE QUE** la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, le Maire,

Cédric MAUREL



Certifié exécutoire,
les formalités de publicité ayant été effectuées
le :
et la délibération ayant été reçue en Préfecture
le :

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le



ID : 031-213100662-20221212-DL2022_127-DE